

IRTS Neuilly-sur-Marne  
(ex-centre de Montesson à Epinay)  
(1941)



## Notice historique

Lorsqu'il prend en 1941 la direction de l'Ecole de préservation Théophile-Roussel à Montesson, Jean Pinaud entreprend de réformer le recrutement d'un personnel dont la situation épineuse rendue publique a poussé son prédécesseur au suicide. Les barreaux aux fenêtres sont supprimés et, pour remplacer les anciens « surveillants », il fait appel à des étudiants puis à des jeunes issus du scoutisme. La visite que lui rend Jean Chazal est déterminante. Ce dernier, placé à la tête du nouveau service de coordination interministérielle pour la sauvegarde de l'enfance déficiente et en danger moral, le charge d'étudier un programme de formation d'éducateurs. Une équipe se réunit autour de Jean Pinaud avec le Dr Robert Préaut, le Dr Dublineau, Henri Joubrel, le Major Péan, Jean Chazal et le Pr Henri Wallon pour élaborer un projet qui, soumis au Pr Georges Heuyer, reçoit son approbation. Un premier stage de trois mois est organisé du 1er octobre au 24 décembre 1943 dans le pavillon La Borde. D'autres suivent, de plus en plus longs, intégrant davantage de contenus théoriques, des activités culturelles et pratiques confiées aux CEMEA (Centres d'entraînements aux méthodes d'éducation active) et un temps de stages pratiques qui augmente. En 1948, la scolarité comporte un « pré-stage » de sélection de dix jours, une année d'études théoriques et une année de stages pratiques. En 1956, la durée des sessions est alignée sur celle majoritaire des autres écoles d'éducateurs et portée de deux à trois ans. Entre-temps, en 1954, l'école est déménagée dans une maison bourgeoise plus confortable d'Epinay-sur-Seine, tandis qu'un bâtiment neuf accueille en internat les filles à l'étage et les garçons au rez-de-chaussée. L'ensemble échappe désormais complètement à la dépendance de la préfecture de la Seine pour passer sous la gestion directe de l'Association régionale de Paris de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ARP), devenue CREA I en 1964. Mais les effectifs d'élèves s'accroissent rapidement et dès 1963, Jean Pinaud envisage la construction d'une nouvelle école bien plus vaste, mieux équipée, avec sept pavillons de logement qui serviraient la « pédagogie d'internat » qu'il souhaite maintenir. Ce projet ambitieux ne se concrétisera que sept ans après son départ en 1971, sans en conserver l'esprit très longtemps.

C'est sous la pression du directeur général de la Population au ministère de la Santé publique, Bernard Lory, que Jean Pinaud est remplacé à la rentrée 1964 par le psychiatre Robert Préaut, directeur du Hameau-Ecole d'Ile-de-France à Longueuil-Annel (Oise). Le souci d'une technicité nouvelle motive aussi un changement de nom de l'ancien Centre de formation d'éducateurs spécialisés (CFES) d'Epinay en Institut de formation des techniciens de l'enfance inadaptée (IFTEI), inauguré à Neuilly-sur-Marne en 1971. La nouvelle équipe met en place un département de psychologie chargé en particulier de la sélection des élèves et l'enseignement, moins disparate, s'articule autour des cycles dits « de pédagogie curative ». L'arrivée du psychiatre Claude Veil comme directeur entraîne un premier rapprochement avec le modèle universitaire à la fois par le renoncement à la « pédagogie d'internat », l'abandon volontaire de la référence technicienne de l'IFTEI rebaptisé Institut Georges Heuyer (IGH) en 1974 et l'adoption d'un système d'unités de formation (UF) comparables aux unités de valeur (UV). Sous la direction du sociologue Christian Bachmann à partir de 1989, un cursus unique avec double validation (par un diplôme délivré par l'université Paris XIII et un diplôme d'Etat) est mis en place pour les trois filières d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur spécialisé. L'établissement rebaptisé à cette occasion Institut supérieur d'intervention social (ISIS) en 1990 est absorbé par fusion en 2001 par la Fondation ITSRS qui ne gérait jusque-là que l'Institut de Montrouge. En 2003, il devient l'un des deux sites de l'IRTS Ile-de-France Montrouge/Neuilly-sur-Marne.

# Bibliographie

Blondel-Pasquier (Michel), *Institut interdépartemental Théophile-Roussel 1895-1995. De l'éducation pénitentiaire à la thérapeutique*, [s.l.], [s.n.], 1995.

Blondel-Pasquier (Michel), « Le cas Montesson, une école de cadres : 1943-1953 », dans *Le scoutisme et la rééducation dans l'immédiat après-guerre : lune de miel sans lendemain ?*, sous la direction de Mathias Gardet et de Françoise Tétard, Actes du colloque de Vaucresson (17-18 mars 1994), Documents de l'INJEP, n°21, juin 1995, p. 83-98.

Chauvière (Michel), *Enfance inadaptée: l'héritage de Vichy*, Paris, éditions Ouvrières, 1987, 320 pages.

Jaeger (Marcel) et al., *La coopération entre les établissements de formation préparant aux diplômes de travail social et les universités*, rapport commandé par la Direction générale de la cohésion sociale remis en octobre 2012, éditions DICOM, janvier 2013, 81 p.

Lalire (Pierre), « La formation à l'école de rééducateurs de Montesson en 1947 », *Bulletin d'informations du CREA Bourgogne*, n°266, janvier 2007, p. 15-23.

## Sources

Pinaud (Jean), « L'école de formation d'éducateurs de l'Association régionale, à Montesson », *Sauvegarde de l'Enfance*, n°8-9-10, oct.-nov.-déc. 1952, p. 651-675.

Pinaud (Jean), « Réflexions et souvenirs autour d'une école de formation d'éducateurs spécialisés », **Rééducation**, oct. 1965 p. 21-26.

Pinaud (Jean), « Une école de cadres : Montesson », *Sauvegarde de l'Enfance*, n°1, mai 1946, p. 15-20.

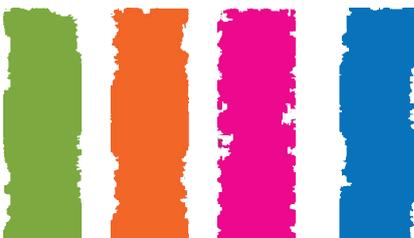
Pinaud (Jean), « Historique du centre de formation d'éducateurs spécialisés de Montesson-Epinay », *Liaisons A.N.E.J.I.*, avril 1964.

Pinaud (Jean), « Du bague d'enfants à Montesson à la formation d'éducateurs », dans : Denis Bordat (dir.), *Les C.E.M.E.A. qu'est ce que c'est ?*, Paris, Maspéro, 1976, p 52-60.



Pour citer cet article :

**Pinaud (Jean), « Paris. L'école de formation d'éducateurs de l'Association régionale, à Montesson », *Sauvegarde de l'enfance*, n°8-10, octobre-décembre 1952, p. 675-685.**



# PARIS

## L'école de formation d'éducateurs de l'Association régionale, à Montesson

*par M. PINAUD*

Les années qui ont précédé la guerre de 1939-1945 avaient été marquées par quelques réformes, contribuant à créer peu à peu une certaine amélioration des méthodes utilisées pour la rééducation des jeunes inadaptés.

Toutefois la manière dont continuait à être assuré l'encadrement de ces jeunes, en dehors des heures de classe et d'atelier, était loin de présenter les garanties suffisantes et amenait de sérieuses réserves de la part des techniciens qualifiés et notamment des spécialistes de neuro-psychiatrie infantile et des véritables éducateurs.

En effet, et sauf quelques belles exceptions qui confirmaient d'ailleurs la règle générale, ces jeunes étaient confiés le plus souvent à des « gardiens » sans aucune formation, baptisés selon le cas du nom de moniteur, surveillant, adjoint de discipline, etc. Ils se recrutaient au hasard, et si on rencontrait exceptionnellement parmi eux quelques sujets « valables », vite dégoûtés d'ailleurs, ou, dans la meilleure hypothèse, quelques étudiants pauvres voyant dans leur salaire un moyen de vivre pendant leurs études, on trouvait surtout une masse de ratés aigris venus à leur fonction par hasard ou parce qu'ils espéraient y trouver la possibilité d'exercer une autorité sans limite, attitude de compensation à une série d'échecs.

Il s'agissait de « pions » au sens péjoratif du mot. Etant bien entendu que la rééducation était une affaire de poigne et de sévérité, il fallait uniquement « brimer » : loi du silence, décomposition des moindres mouvements, refus délibéré de tout contact personnel, obtention d'un conformisme extérieur et d'un conditionnement silencieux, attention à « ne pas avoir d'histoires ».



Montesson - Stage Vieux-Castor, mai 1948.

Les explosions en chahuts libérateurs, les évasions multiples, les tentatives de suicide vraies ou simulées n'étaient pas les signes d'une haine accumulée ou d'un désespoir sans remède, mais l'expression du mauvais esprit des « jeunes voyous ». Ils constituaient le prétexte à augmenter encore de sévérité et à punir encore davantage, tout cela s'inscrivait dans une méthode « rééducative » que certains règlements encore relativement récents qualifiaient de « système de coercition modérée et progressive »...

Cette situation ne manqua pas de retenir l'attention du service de la coordination au moment de sa création au ministère de la Santé publique, et ce service prit la décision d'organiser la formation des éducateurs dont le besoin se faisait sentir d'une manière aussi aiguë.

En 1943, le pavillon « Laborde », à l'école Théophile-Roussel, se trouvant libéré par suite de la diminution de l'effectif d'élèves effectuée en raison des risques de bombardement, des démarches furent entreprises auprès de la préfecture de la Seine, propriétaire, afin que ce pavillon fût affecté à l'hébergement de candidats à la fonction d'éducateur ; les modalités administratives diverses étant rapidement réglées, grâce à la compréhension bienveillante des représentants du Département de la Seine, l'école de formation d'éducateurs de Montesson pouvait être créée — avant même que naissent les premières Associations régionales — et le premier stage débutait le 1<sup>er</sup> octobre 1943.

Il fallait, d'une part, aller vite devant l'urgent besoin d'éducateurs et, d'autre part, démarrer sur des bases entièrement nouvelles, en l'absence de tout précédent en la matière. Il fallait aussi savoir que l'œuvre entreprise devrait nécessairement se modifier et se perfectionner à l'expérience des stages. Le programme et l'enseignement furent créés avec l'aide et les conseils d'éminentes personnalités parmi lesquelles notamment M. le professeur Heuyer, M. le docteur Dublineau et M. le président Chazal. Il fut décidé que le premier stage aurait une durée de trois

## HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

mois, qu'il serait réservé uniquement aux candidats du sexe masculin et que les enseignements qu'on en tirerait permettraient de « repenser » le problème pour les stages ultérieurs.

Ce premier stage, sans sélection préalable, groupa quarante-quatre candidats, dont certains d'ailleurs ne m'avaient pas caché leur désir de se « camoufler » pendant trois mois, pour différentes raisons dues à l'occupation, plutôt que de devenir éducateur. Il fut terminé par un examen comportant trois devoirs écrits, chaque candidat faisant également l'objet d'une « note de stage », observation résumée de ses qualités et de ses défauts, de ses aspects caractériel et intellectuel, note de stage comprenant en outre une note chiffrée avec un minimum (supérieur à la moyenne) au-dessous duquel l'élimination était prononcée.

Il y eut ainsi trois éliminations en fin de session.

L'étude des conditions dans lesquelles se déroula ce premier stage permit de tirer quelques conclusions qui peuvent se résumer ainsi :

1°) Nécessité d'augmenter la durée de la session de manière à développer davantage certains titres du programme.

2°) Nécessité d'organiser une sélection. La question avait été soulevée avant le premier stage, mais n'avait pu être solutionnée eu égard aux circonstances de l'époque. Le principe d'une sélection fut décidé, ses modalités devant faire l'objet d'une étude ultérieure. En attendant, et dans un premier temps, il fut entendu que dans le premier mois de la session le directeur de l'école serait autorisé à renvoyer purement et simplement ceux de ses élèves qui lui sembleraient présenter une inaptitude notoire à la profession d'éducateur.

Ce deuxième stage commença en février 1944. Prévu pour durer cinq mois, il devait se terminer fin juin 1944. C'était la première expérience de mixité. Il comprenait cinq jeunes filles parmi les trente-cinq candidats.

Montesson - Stage Vieux-Castor



## HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

Les événements militaires de la libération, les bombardements, la quasi-impossibilité pour les conférenciers de venir à Montesson, en raison de la marche très irrégulière des trains, amenèrent à terminer ce deuxième stage quinze jours avant la date prévue. L'examen de fin de stage ne put se dérouler et on établit pour en tenir lieu la moyenne des devoirs écrits rédigés en cours de session.

Même importance de la « note de stage ».

Deux candidats furent éliminés en fin de session. Deux autres l'avaient été au cours du premier mois de stage, en application des décisions rapportées ci-dessus (première esquisse de la sélection).

Il ne pouvait naturellement pas être question, à l'époque, d'envisager la mise en route immédiate du troisième stage ; les choses reprenant un cours plus normal, la décision fut prise en octobre 1944 de préparer son organisation pour le début de 1945, mais l'école Théophile-Roussel était réquisitionnée par l'armée américaine le 11 janvier 1945. Il fallait donc ajourner tout projet et attendre que les locaux puissent être de nouveau utilisés selon leur destination normale. L'armée américaine quittant l'établissement en septembre 1945, le troisième stage put démarrer en novembre de la même année, dans les mêmes conditions que précédemment, avec cependant la durée des études portée à six mois.

Stage mixte, quarante-sept candidats (trois éliminés durant le premier mois, trois éliminés en fin de stage, deux candidats partis en cours de stage pour raisons de santé).

Le point fait après cette session amena la commission de l'école à réorganiser la sélection en lui donnant un aspect plus complet, et également à exiger de chaque candidat un certificat de dispensaire attestant une image thoracique normale et la possibilité, sur le plan physique, de pouvoir travailler « en contact » avec des enfants. En même temps il était entendu qu'on ne se contenterait plus de l'extrait n° 3 du casier judiciaire demandé aux candidats, mais que l'école demanderait elle-même le bulletin n° 2.

Le quatrième stage s'ouvrit en novembre 1946. Le programme comportant un « chapeau » d'un mois, exposé de notions générales qui sont reprises dans le détail à partir du deuxième mois, il fut établi que la sélection se ferait pendant ce premier mois : examens psychologiques (épreuves de niveau et de personnalité) et examen psychiatrique.

Cinquante candidats. Six éliminés en fin de session.

L'épreuve de sélection n'avait pas donné les résultats qu'on en attendait pour des raisons n'ayant d'ailleurs rien à voir avec son principe même. L'observation, s'inscrivant dans un emploi du temps conçu pour un enseignement, perdait une partie de sa valeur, et les différents examens n'ayant pas permis d'identifier des sujets présentant des contre-indications absolues, il était difficile de prononcer des éliminations après un mois.

La question devait être reprise entièrement pour le cinquième stage, débutant en novembre 1947, d'autant plus qu'un phénomène nouveau se précisait : augmentation assez considérable du nombre des candidats.

Il fut alors convenu d'organiser avant la session des stages de sélection dont les modalités seront exposées plus loin ; c'était là « un tournant » important et, dans les faits, les mesures appliquées se révélèrent efficaces.

C'est à partir de cette session de 1947, sans tenir compte de modifications de détail qui interviennent chaque année, qu'une certaine stabilité s'établit, au moins en matière de sélection et d'enseignement théorique.

La session de 1947 devait nous amener à enregistrer par ailleurs l'ébauche d'une situation nouvelle qui se précisa en 1948. Jusqu'alors la grande majorité de nos candidats se recrutait parmi les éducateurs des centres, qui arrivaient au stage avec une expérience pratique souvent assez longue. Il avait donc été jugé inutile d'envisager pour eux l'organisation de stages pratiques en deuxième année.

Mais ce recrutement se modifia peu à peu et on vit arriver en nombre de plus en plus important des candidatures de jeunes qui n'avaient aucune expérience pratique de la rééducation. Il fallait donc envisager pour eux une formation plus complète, comprenant des stages de contact en deuxième année.

L'application se fit en deux temps : à partir de 1948, les élèves sortants furent invités à effectuer un stage pratique de six mois dans un établissement de leur choix agréé par l'école, les résultats de ce stage pratique étant pris en considération pour la délivrance du diplôme. Et à partir de 1950, une deuxième année d'études, réservée uniquement aux stages pratiques, était organisée.

Pendant cette deuxième année les élèves suivent, sous le contrôle de l'école et de l'Association régionale, plusieurs stages pratiques d'inégale durée qui leur font connaître différents types de services et différentes catégories d'enfants. Ces stages comportent obligatoirement :

Un séjour d'un mois dans un service social spécialisé ou une consultation de neuro-psychiatrie infantile.

Un grand stage de cinq mois correspondant à la spécialité choisie par le candidat (observation ou rééducation, débiles ou caractériels).

Deux petits stages d'un mois et demi chacun en dehors de la spécialité du candidat.

Entre les deux années scolaires, ils sont en outre tenus de faire une colonie de vacances d'une durée minimum d'un mois.

Une autre modification est à l'étude qui n'est encore réalisée que partiellement : il apparaît de plus en plus nécessaire d'organiser entre la sélection et le début de la première année des stages de deux à trois mois en maison d'enfants pour les candidats qui n'ont aucune expérience pratique de la rééducation. Ces stages permettent, d'une part, une meilleure assimilation des cours théoriques, d'autre part, une prise de conscience par le candidat de ce qu'est la vie dans les centres, sous ses différents aspects. Ils peuvent être de nature à amener certains sujets à renoncer à une profession qu'ils envisageaient d'une manière un peu trop romanesque, sans réaliser que, pour belle qu'elle soit, elle est également pénible et épuisante.

L'organisation des stages à l'école de l'Association régionale de Paris se présente donc, actuellement, de la manière suivante :

- 1°) Sélection.
- 2°) Stage « de contacts » de deux à trois mois (seulement partiellement réalisé).
- 3°) Deux années d'études (une année théorique, une année de stages pratiques).

## HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

Pour en terminer avec cette partie de l'exposé, il suffit maintenant de donner quelques chiffres :

— Cinquième stage (1947) :

78 candidats,  
25 éliminés en sélection,  
53 sessionnaires,  
46 reçus.

— Sixième stage (1948) :

72 candidats,  
21 éliminés en sélection,  
51 sessionnaires,  
34 reçus.

— Septième stage (1949) :

64 candidats,  
30 éliminés en sélection,  
34 sessionnaires,  
26 reçus.

— Huitième stage (1950) :

66 candidats,  
31 éliminés en sélection,  
35 sessionnaires (terminent leur deuxième année, résultats non encore acquis).

— Neuvième stage (1951) :

61 candidats,  
28 éliminés en sélection,  
33 sessionnaires en première année (commencent leur deuxième année de stages pratiques).

— Dixième stage (1952) :

68 candidats (les stages de sélection ont débuté le 6 octobre).

On remarquera que depuis 1949 la sélection amène près de 50 % d'éliminations. Cette situation est due au double fait que, d'une part, il convient d'être de plus en plus sévère pour retenir des postulants à une fonction aussi délicate que celle d'éducateur et que, d'autre part, le niveau d'ensemble accuse depuis quelques années une légère baisse.

## SÉLECTION

Il nous paraît intéressant de présenter avec quelques détails la manière dont la sélection est opérée à Montesson.

Les candidats sont convoqués en petit nombre (dix à quinze) pour des stages de sélection, en internat, d'une durée de dix jours.

Ils apportent un certificat de dispensaire récent, attestant qu'ils présentent une image thoracique normale. La limite d'âge est fixée à 20 ans.

Au cours de ces dix jours ils reçoivent une information théorique très générale :

le problème de l'enfance inadaptée, l'éducateur, le centre de rééducation, la carrière de l'éducateur ; chaque exposé est suivi de discussion.

Ils esquissent l'apprentissage des techniques qui sont apprises pendant la session de formation (chant, art dramatique, travaux manuels, culture physique, marionnettes, jeux divers, veillées).

Au point de vue observation, ils sont d'une part soumis à un certain nombre d'épreuves (questionnaires de culture, dissertation) qui permettent d'apprécier leur degré de culture et d'instruction. Le baccalauréat, en effet, n'est pas exigé, certains éléments ne possédant pas ce diplôme (jeunes ouvriers, par exemple, ayant fait la preuve qu'ils pouvaient devenir d'excellents éducateurs).

D'autre part, ils font l'objet d'une observation directe qui permet de noter leurs réactions et à la vie communautaire et aux activités proposées.

Nous nous efforçons au maximum de réaliser, dans ces activités, des sortes de « situations », épreuves de comportement dans lesquelles les candidats se trouvent soit dans des « situations de groupe », soit dans des situations individuelles. Leurs réalisations en modelage et marionnettes, en jeu dramatique, etc., apportent également des indications intéressantes. Une note sommaire sur chaque candidat est établie à la fin de la journée.

A la fin de la session, les candidats sont invités à remettre un dessin libre et à établir leur biographie, avec engagement de sincérité et de non-omission. Cette pièce, non exigée, est, sauf exception rare, établie et représente un document parfois très émouvant et dont la valeur est incontestable. Elle n'est lue que par le directeur et par le psychiatre et remise ensuite à son auteur.

Ils sont également soumis à un examen psychologique : épreuves de niveau (Meilli ou Pieron ou Matrix) ; épreuves de personnalité (Rorschach ou T.A.T. de Murray) et éventuellement épreuves de comportement individuel (Carrard).

Ils ont enfin deux entretiens individuels : l'un avec un psychiatre, l'autre avec le directeur. Le psychiatre oriente son entretien de manière à étudier la personnalité du candidat à tous les niveaux de sa structure. Le directeur conduit le sien sur un plan plus professionnel : vocation, sens de l'enfant, affectivité, stabilité, enthousiasme, dynamisme, valeur humaine, maturité.

Nous nous trouvons ainsi à la fin du stage de sélection en présence de quatre observations : celle du psychiatre, celle du psychologue, celle du directeur, et celle résultant de l'observation du comportement.

Toutes ces observations sont exploitées au cours d'une réunion qui assemble le psychiatre, le psychologue et le directeur. Il est intéressant de noter que, sauf exceptions relativement rares, les avis de ces trois personnes concernant chaque sujet examiné sont concordants en ce qui concerne l'admission ou la non-admission en stage de formation.

## ENSEIGNEMENT EN PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES

L'enseignement théorique a lieu deux heures chaque jour, et comprend d'abord une série de leçons d'une durée d'un mois, pendant lesquelles sont exposées les idées de base qui seront ensuite reprises dans le détail.

**HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES**

Voici les titres de cette série de leçons :

— L'esprit de la rééducation .....	6 leçons d'une heure
— Psycho-biologie de l'enfant .....	6 » » »
— Neuro-psychiatrie infantile .....	6 » » »
— Législation .....	6 » » »
— Enseignement spécialisé .....	6 » » »
— Observation et rééducation .....	8 » » »
— Activités rééducatives générales .....	4 » » »
— Réadaptation sociale .....	4 » » »

Ces titres sont alors repris dans les conditions suivantes :

— Psycho-biologie de l'enfant .....	15 leçons d'une heure
— Neuro-psychiatrie infantile .....	24 » » »
— Législation .....	38 » » »
— Enseignement spécialisé .....	8 » » »
— Observation et rééducation .....	28 » » »
— Activités rééducatives générales .....	18 » » »
— Réadaptation sociale .....	14 » » »

Certains autres titres pour lesquels une préparation préalable n'a pas été jugée indispensable s'ajoutent à ceux-ci :

— Notions générales de psychiatrie .....	7 leçons d'une heure
— Hygiène générale et alimentaire, prophylaxie sociale, secourisme (les élèves passent l'examen de secouriste) .....	14 » » »
— Témoignage de quelques personnalités .....	10 » » »

On se trouve donc en présence d'un enseignement théorique de 222 heures, sans compter les cercles d'études ou mises au point diverses qui ont souvent lieu le soir en veillée, en partant des leçons du matin. Les élèves consacrent en outre une vingtaine d'heures à l'application de tests simples à des enfants.

Par ailleurs plus de 1.000 heures sont consacrées à l'apprentissage de nombreuses techniques, en orientant cet apprentissage de manière à ce que l'élève puisse à son tour enseigner ce qu'il apprend aux jeunes inadaptés dont il aura la charge.

— Education physique, jeux sportifs, plein air, corrective, etc. ....	environ 250 heures
— Art dramatique .....	» 150 »
— Travaux manuels les plus variés .....	» 300 »
— Chant .....	» 130 »
— Veillées de types divers et cercles d'études .....	» 135 »
— Etude de la nature .....	» 15 »
— Danses folkloriques .....	» 45 »
— Enquête .....	4 ou 5 après-midi
— Analyse de livres, d'articles (culture générale) ....	environ 20 heures
— Stage de cinéma (1 <sup>er</sup> degré) .....	1 semaine
— Camp-école à l'extérieur .....	5 jours

Ils visitent enfin, pendant leur première année, deux ou trois centres de la

région parisienne et assistent deux ou trois fois à la consultation de M. le professeur Heuyer.

A noter que, en ce qui concerne la participation des stagiaires aux activités diverses, ils n'ont pas à se soumettre à un horaire aussi long que celui indiqué, ce qui serait d'ailleurs impossible. Certaines de ces activités s'adressent à tous les stagiaires réunis, pour beaucoup d'autres ils sont répartis en deux groupes : garçons d'une part, filles de l'autre dans certains cas. C'est ainsi que, pendant que les filles font vingt heures de tissage qui leur sont réservées, les garçons font vingt heures de menuiserie. Même chose pour la coupe (activité réservée aux filles) et pour les kayacs, activité réservée aux garçons. Deux instructeurs ont en main, simultanément, deux groupes différents.

Pour d'autres activités, qui doivent être enseignées à tous, les élèves sont encore divisés en deux groupes, qui peuvent cette fois être mixtes. Par exemple, l'art dramatique et les danses populaires, les travaux manuels et certains cours d'éducation physique sont enseignés aux mêmes heures par deux instructeurs, dans des locaux différents. A la séance suivante, les groupes sont inversés, pour que tous puissent suivre le même programme. Donc, en réalité, les stagiaires n'ont à effectuer, pour beaucoup d'activités, que la moitié de l'horaire indiqué.

Deux devoirs par mois en moyenne, sur une question de cours, sont demandés aux élèves, qui ont en outre à établir un mémoire sur un sujet de leur choix se rapportant aux questions éducatives, sujet soumis à l'approbation préalable du directeur.

Il est vraisemblable que dès la prochaine session un stage tendant à la préparation du diplôme de moniteur de colonie de vacances sera ajouté au programme.

## STAGES PRATIQUES DE DEUXIÈME ANNÉE

Leur organisation a été résumée dans les pages qui précèdent. A la fin de leur deuxième année, les élèves sont regroupés quelques jours à Montesson et invités à faire, par écrit, le point de leurs acquisitions.

Cette sorte de synthèse est commentée devant les cadres et les camarades de stage et fait l'objet d'une discussion généralement fort intéressante.

## EXAMENS ET DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

Un examen sanctionne la première année de formation et comporte trois écrits, trois oraux et une note de stage. Les candidats éliminés peuvent, après délibération du jury, soit être autorisés à redoubler leur première année, soit être éliminés.

Le travail en colonie de vacances et les résultats des stages pratiques font l'objet d'un questionnaire rempli par l'organisme qui a mis le stagiaire à l'épreuve. Ils font également l'objet de rapports du directeur de l'école quand il a pu voir sur place, en cours d'année, le responsable des stages pratiques et son élève.

Une commission placée sous la présidence de M. le professeur Heuyer attribue les diplômes d'éducateur en tenant compte :

## HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES ÉCOLES

- 1°) des résultats de l'examen de fin de première année ;
- 2°) de la note de stage ;
- 3°) de la valeur du mémoire ;
- 4°) des rapports de stages pratiques ;
- 5°) du rapport de synthèse rédigé en fin de deuxième année.

On voit donc que le diplôme est délivré seulement à des candidats qui ont été sélectionnés d'une manière sévère et qui ont dû faire la preuve :

- a) d'un travail suffisant pendant la première année d'études (examen de fin de première année) ;
- b) de qualités indiquant leur « valeur humaine » (note de stage) ;
- c) d'aptitudes d'éducateur au contact avec les enfants (rapports de stages pratiques) ;
- d) de possibilités d'exprimer valablement des idées (mémoire) ;
- e) de possibilités d'établir la synthèse d'un enseignement reçu (examen de fin de deuxième année).

## LOCAUX, PERSONNEL, STYLE DE VIE

Comme indiqué précédemment, les élèves vivent en internat pendant leur première année d'études, au pavillon « Laborde » de l'école Théophile-Roussel. Ce pavillon comporte des chambres individuelles pour les stagiaires et les cadres permanents, ainsi qu'une salle de cours, une salle de veillée, une salle de réunion, une salle à manger. Un préau aménagé sert pour certaines activités, et les stagiaires utilisent les installations sportives de l'école Théophile-Roussel.

Les cours, certaines activités et les repas sont communs aux garçons et aux filles, mais la mixité amène à édicter un certain nombre de mesures extrêmement strictes. L'infraction aux règles posées dans ce domaine justifie le renvoi immédiat sans qu'aucune excuse puisse être invoquée.

Les stagiaires sont divisés en équipes, qui désignent un chef d'équipe à qui incombent certaines responsabilités. Pas de personnel de service, tout le ménage est effectué par les élèves, dont la nourriture est préparée par la cuisine de l'établissement.

Le rythme de vie est rapide. La journée commence à 7 heures par un réveil musculaire et se termine à 22 heures 30 après la veillée. Les rapports entre stagiaires et cadres sont extrêmement directs et cordiaux. Les cadres veillent à une discipline stricte des horaires. L'heure du coucher par exemple est intangible. Il est nécessaire de dormir pour pouvoir résister pendant une année scolaire à un régime assez fatigant. Les activités sont prévues pour alterner dans toute la mesure du possible effort intellectuel et effort physique.

Le personnel comprend un directeur, qui est en même temps directeur de l'école Théophile-Roussel, un chef de stage qui dirige certaines activités, un professeur d'éducation physique et trois instructeurs permanents.

Contacts assez réduits avec les élèves du centre de rééducation, en raison des inconvénients de tous ordres que présenterait pour ceux-ci l'intervention massive dans leur vie des sessionnaires, qui par ailleurs ont assez à faire. Les activités en commun se présentent sous forme de jeux ou de veillées.

Une bibliothèque encore bien insuffisante (environ 250 volumes) est à la disposition des élèves. L'école est abonnée aux publications spécialisées.

Des bourses d'études partielles ou totales peuvent être accordées par le ministère de la Santé publique, sur production d'un dossier comprenant tous les documents nécessaires, et après avis de l'Association régionale.

## RÉSULTATS

L'établissement d'un fichier permettant de suivre les éducateurs à la fin de leur scolarité à Montesson représente un assez gros travail. Il a pu être établi avec une certaine exactitude pour les cinq premiers stages seulement (1943-1947).

Les résultats de ces cinq premiers stages sont les suivants :

— Nombre de candidats reçus .....	201
— Sont en fonction comme éducateurs .....	145

*dont*

- 16 directeurs de centre,
- 15 éducateurs-chefs,
- 88 éducateurs,
- 19 instituteurs,
- 3 moniteurs techniques,
- 4 instructeurs dans les écoles de formation d'éducateurs.

Il convient d'ajouter à ces 145 éducateurs en fonction 18 anciens élèves qui exercent un métier « parallèle » : psychologues, assistantes sociales spécialisées, assistant de consultation d'hygiène mentale, etc., ainsi qu'un médecin qui se spécialise actuellement en neuro-psychiatrie infantile, et un magistrat qui s'oriente vers la carrière de juge des enfants.

Le fichier des stagiaires de 1948 et de 1949 n'est pas complètement à jour, en raison de quelques latitudes laissées à certains (report des stages pratiques au retour du service militaire, par exemple).

Il est néanmoins établi que sur les 60 reçus de ces deux sessions 45 au moins sont éducateurs.

Les 35 stagiaires de 1950 ont tous terminé leurs stages pratiques, à l'exception de deux d'entre eux qui ont été autorisés à les ajourner d'un an.

Aucun n'a l'intention actuellement de s'orienter vers un autre métier.

Ceux de 1951, tous reçus à l'examen de fin de première année, commencent les stages pratiques en octobre 1952.

Il est intéressant de noter la proportion relativement importante d'anciens stagiaires — dont certains ont terminé leur scolarité depuis près de dix ans — qui restent fidèles à « leur engagement ».

En terminant cet article, nous voudrions rappeler les difficultés du métier d'éducateur, qui crée une usure rapide chez celui qui l'exerce. Si, dans les faits, le métier commence à présenter pour ses titulaires des garanties qui se précisent peu à peu, il n'en est pas moins souhaitable que soit rapidement votée la loi qui permettra d'aboutir enfin à l'élaboration du véritable statut de l'éducateur.